

REPUBLIQUE DU CAMEROUN



Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

# GUIDE SIMPLIFIE

D'INTEGRATION DES QUESTIONS DE POPULATION DANS  
LES POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT AU  
CAMEROUN

# SOMMAIRE

<b>LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES ii</b>	
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>I. PROCESSUS GENERAL D'INTEGRATION DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>2</b>
<b>I.1 INTERRELATIONS POPULATION ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>2</b>
<b>I.2 PRINCIPES METHODOLOGIQUES</b>	<b>2</b>
<b>I.3 OUTILS D'INTEGRATION</b>	<b>2</b>
<b>I.4 QUESTIONS CLES</b>	<b>2</b>
<b>I.5 DEMARCHE GENERALE POUR L'INTEGRATION DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES POLITIQUES/PLANS/STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>3</b>
<b>II. PROCESSUS D'INTEGRATION DES THEMES SPECIFIQUES</b>	<b>75</b>
<b>II.1 INTEGRATION DES QUESTIONS DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT</b>	<b>7</b>
<b>II.2 INTEGRATION DES QUESTIONS DE GENRE ET CULTURE</b>	<b>8</b>
<b>II.3 INTEGRATION DES QUESTIONS DE DROITS HUMAINS</b>	<b>10</b>
<b>II.4. INTEGRATION DES QUESTIONS DE SANTE DE LA REPRODUCTION</b>	<b>11</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>1313</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>1414</b>

## *LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES*

<b>CCC</b>	<b>Communication pour le Changement de Comportement</b>
<b>DPNP</b>	<b>Déclaration de la Politique Nationale de la Population</b>
<b>DSCE</b>	<b>Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi</b>
<b>DUDH</b>	<b>Déclaration Universelle des Droits de l'Homme</b>
<b>EMP</b>	<b>Education en Matière de Population</b>
<b>EVF</b>	<b>Education à la Vie Familiale</b>
<b>IRA</b>	<b>Infections Respiratoires Aigues</b>
<b>IST</b>	<b>Infections Sexuellement Transmissibles</b>
<b>OMD</b>	<b>Objectifs du Millénaire pour le Développement</b>
<b>PAP</b>	<b>Plan d'Actions Prioritaires</b>
<b>PCIME</b>	<b>Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance</b>
<b>PF</b>	<b>Planification Familiale</b>
<b>SIDA</b>	<b>Syndrome d'Immuno Déficience Acquisse</b>
<b>SR</b>	<b>Santé de la Reproduction</b>
<b>UNFPA</b>	<b>Fonds des Nations Unies pour la Population</b>
<b>VIH</b>	<b>Virus de l'Immunodéficience Humaine</b>

# INTRODUCTION

La planification du développement nécessite la prise en compte des questions de population dans les programmes nationaux et internationaux de développement car la dynamique démographique, l'état de la population et les facteurs du développement socioéconomique interagissent. En effet, la Vision du développement à l'horizon 2035, opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), considère l'intégration des questions de population dans les plans de développement comme une nécessité dans la mesure où, pour être un facteur du développement, la population doit être maîtrisée et sa croissance compatible avec la croissance économique.

En vue d'intégrer cette thématique dans les stratégies de développement, un Guide a été élaboré et édité dans le cadre du 5ème Programme de Coopération entre le Cameroun et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA). Dans le souci de faciliter la compréhension, l'utilisation et l'application de ce Guide, il est apparu nécessaire d'en élaborer une version simplifiée appelée Guide simplifié. Le Guide simplifié émane du Guide principal et reprend de manière simplifiée et synthétisée toutes les étapes du processus d'intégration des questions de population dans les stratégies de développement. Il indique le processus à suivre selon que la stratégie est en cours d'élaboration, de révision ou d'examen.

Ce Guide simplifié comprend deux parties dont la première porte sur le processus général d'intégration des questions de population tandis que la deuxième traite des cas spécifiques de l'intégration des questions de Population et Développement, Genre et Culture, Droits Humains puis Santé de la Reproduction.

# I. PROCESSUS GENERAL D'INTEGRATION DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT

## I.1 INTERRELATIONS POPULATION ET DEVELOPPEMENT

Les variables démographiques influencent ou sont influencées par les variables de développement. En effet, les actions menées dans le cadre de la Déclaration de la Politique Nationale de Population agissent sur les composantes de la croissance démographique et par conséquent sur l'état et la structure de la population. Ce dernier va à son tour agir sur les capacités de production et sur les recettes publiques notamment à travers l'éducation, l'emploi et la formation. De ce fait, la Nation peut se retrouver avec plus de ressources pour lutter contre la pauvreté ; ce qui modifie les niveaux de fécondité, de mortalité et de migration. Ces composantes de la croissance démographique ainsi modifiées ont un impact sur la population, qui à son tour va agir une fois de plus sur les capacités de production et partant sur tout le processus de développement. Ainsi, une politique de population est une partie intégrante des politiques de développement visant l'amélioration du niveau et de la qualité de vie humaine.

## I.2 PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE L'INTEGRATION

suivre le processus général de planification ;  
adopter une démarche systématique ;  
utiliser les données officielles, fiables et à jour ;  
rester cohérent par rapport aux objectifs généraux de développement du pays ;  
faire le choix des stratégies en restant dans le champ circonscrit par la Déclaration de la Politique Nationale de Population ;  
assurer la validation participative.

## I.3 OUTILS D'INTEGRATION

- régression multiple ;
- perspectives démographiques ;
- arbres à problèmes ;
- matrices Forces, Faiblesses, Possibilités et Menaces ;
- normes et standards

## I.4 QUESTIONS CLES DE L'INTEGRATION

Pour l'intégration des questions de population dans une stratégie de développement il y a des questions clés que l'on doit se poser à chacune des étapes du processus de planification. Ces questions clés permettent essentiellement d'apprécier le niveau de prise en compte des variables démographiques. En annexe, le tableau 1 présente quelques unes de ces questions clés et des conseils pratiques pour cette prise en compte.

## I.5 DEMARCHE GENERALE POUR L'INTEGRATION DES QUESTIONS DE POPULATION DANS LES POLITIQUES/PLANS/STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

Intégrer les questions de population dans les Politiques/plans/Stratégies de développement consiste à faire en sorte que pour chaque Politique/plan /stratégie élaboré(e), les dispositions nécessaires soient réunies pour s'assurer de la prise en compte des données de population dans les différentes étapes de la planification.

Les activités y relatives s'insèrent dans les étapes du processus général de planification stratégique qui sont : (i) préparation du processus ; (ii) définition et description du domaine concerné ; (iii) diagnostic du secteur ; (iv) formulation des choix stratégiques ; (v) élaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) ; (vi) dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ; (vii) élaboration du Cadre de Budget à Moyen Terme (CBMT) sectoriel/ministériel ; (viii) exécution ; (ix) suivi- évaluation.

Pour s'assurer d'une prise en compte effective des questions de population, des points clés sont à examiner à chacune de ces étapes du processus général de planification.

### **Etape 1 : Préparation du processus**

Il s'agit dans cette étape de :

- mettre en place un cadre organisationnel en s'assurant que les responsables des administrations et instances nationales, locales ou sectorielles concernées par les questions de population soient membres dudit cadre. Par exemple des membres de la Commission Nationale de la Population, des responsables des ministères et des structures œuvrant dans les domaines de population notamment les experts en population et développement, les démographes et les statisticiens.
- recueillir des données officielles, fiables et à jour renseignant sur la situation économique, démographique et sociale relative au secteur ou à la localité concernée ;
- s'assurer de la disponibilité des projections démographiques à exploiter.

Dans le cas de la reformulation d'une politique/stratégie de développement, il est indispensable de consulter les personnes/organismes ayant pris part à l'élaboration de ladite politique/stratégie afin de repérer les insuffisances dans cette étape.

Cette première étape va consister simplement en une vérification dans le cas de l'examen d'un document de politique/stratégie.

## **Etape 2 : Définition et description du domaine concerné**

Dans cette étape l'on doit :

- définir les concepts clés et spécifier le champ d'action couvert par le domaine conformément aux documents de référence nationale (Vision 2035, Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et la Déclaration de la Politique Nationale de Population (DPNP)) ;
- s'assurer que les composantes clés du domaine considéré contribuent à la résolution des problèmes qui se posent au sein de la population (Population et Développement, Genre et Culture, Droits Humains et Santé de la Reproduction).

Dans le cas de l'élaboration d'un plan communal/local de développement, il est important de bien spécifier la délimitation de la localité en terme géographique, démographique et autres.

## **Etape 3 : Diagnostic du secteur**

Il comporte trois principales phases :

- identification des problèmes ;
- analyse des causes en vue de distinguer les causes immédiates, sous-jacentes, structurelles ainsi que les opportunités d'action;
- priorisation des problèmes.

A chacune de ces phases, il faut tenir compte des caractéristiques de la population (âge, sexe, niveau d'instruction, milieu de résidence, catégories sociales ou professionnelles, etc.) de manière à faciliter la détermination des groupes les plus vulnérables et de cibler les politiques à mettre en œuvre. Il faut aussi tenir compte de l'impact du mouvement de la population (natalité, migration et mortalité) et des liens qui existent entre le domaine de la stratégie considéré et la lutte contre les problèmes des domaines Population et Développement, Genre et Culture, Droits Humains et Santé de la Reproduction.

Cette étape doit déboucher sur un «état des lieux et diagnostic » du domaine de la stratégie ou de la région faisant ressortir l'impact de la situation démographique sur les problèmes identifiés ainsi que leur priorisation suivant leur ampleur.

#### **Etape 4 : Formulation des choix stratégiques**

Il s'agit de :

- envisager des solutions précises pour résoudre les problèmes majeurs décelés au niveau du diagnostic ;
  - veiller à ce que la formulation des objectifs tienne compte des causes structurelles des problèmes et de l'évolution de la demande résultant du changement de l'état et de la structure de la population.
- Le choix des stratégies doit rester dans le champ circonscrit par la Déclaration de la Politique Nationale de Population (DPNP) en s'assurant que les interventions donnant lieu à des projets en relation avec la population soient parmi les projets retenus.

#### **Etape 5 : Elaboration du Plan d'Actions Prioritaires (PAP)**

Dans cette étape l'on doit

- s'assurer que les données de la population font partie intégrante des critères de priorisation des projets. Parmi ces critères devraient figurer par exemple l'ampleur du problème (l'étendue du problème en termes d'importance démographique et/ou géographique), la gravité du problème (la profondeur du problème en termes d'incidence pour les populations concernées ou pour la société en général) ;
- veiller à ce que les programmes retenus dans le Plan d'Actions Prioritaires soient en relation avec la population.

#### **Etape 6 : Dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation**

Cette étape il faudrait :

- s'assurer que le dispositif institutionnel, les modalités et les outils de suivi de la mise en œuvre des stratégies et plus précisément celles en relation avec la population soient clairement définis et permettent une pleine implication des populations;
- identifier les indicateurs démographiques qui permettront de voir les effets/les impacts des programmes prioritaires sur les populations. Au terme de l'élaboration de la situation de référence, les Baselines et les cibles à attendre par la stratégie doivent être déterminées.

#### **Etape 7 : Elaboration du Cadre de Budget à Moyen Terme**

Cette étape consiste en la budgétisation et la programmation des dépenses pour le Plan d'Actions Prioritaires. Il faudrait donc à cette étape :

- Veiller à ce qu'une priorité soit accordée à la budgétisation des programmes de population contenus dans le PAP ;
- S'assurer que la programmation des dépenses de ces programmes de population est effective.



### **Etape 8 : Exécution**

Il faudrait accorder une attention particulière aux questions de population dans l'exécution des programmes notamment en utilisant des critères démographiques pour identifier les groupes devant participer à l'exécution des programmes identifiés.

### **Etape 9 : Suivi-évaluation**

Le suivi-évaluation constitue une étape importante dans la mise en œuvre des projets en relation avec la population, en ce sens qu'il en garantit le succès.

Il consiste à :

- informer en temps réel les populations concernées sur l'état d'avancement, l'efficacité et l'efficience dans la réalisation des activités programmées ;
- évaluer la mise en œuvre des projets à tous les niveaux au travers des indicateurs démographiques pertinents préalablement définis.

## II. PROCESSUS D'INTEGRATION DES THEMES SPECIFIQUES

### II.1 INTEGRATION DES QUESTIONS DE POPULATION ET DEVELOPPEMENT

#### 2.1.1 Définition et description du domaine concerné

Les éléments pour la compréhension du domaine se trouvent dans la Vision 2035, le DSCE et la DPNP qui ont tous pour but l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations tout en réduisant la pauvreté. Pour ce faire, il faut rechercher les variables démographiques qui appuient la croissance économique et contribuent à la réduction de la pauvreté

#### 2.1.2 Diagnostic du secteur

L'objet du diagnostic est de :

- établir les liens formels qui existent entre les variables démographiques et la croissance économique ;
- vérifier si l'évolution de la population permet d'atteindre les objectifs fixés par les cadres d'orientation stratégiques (Vision 2035, DSCE) ;
- rechercher les éléments qui entravent l'atteinte des objectifs des cadres d'orientation stratégiques à travers l'identification du problème et la détermination des causes.

#### 2.1.3 Formulation des choix stratégiques

Il s'agit ici de déterminer les orientations à suivre pour agir sur les domaines qui influencent la croissance économique à l'instar de l'éducation et l'emploi. Pour cela, il faut :

- déterminer les orientations à suivre contenues dans les documents de référence (par exemple stratégie sectorielle de l'éducation, volet emploi du DSCE etc) pour agir sur la croissance économique. Ces orientations devront contenir des dispositions permettant d'offrir des services suffisants pour mieux répondre aux besoins en présence et aboutir par exemple à une augmentation des taux d'alphabétisation et des taux d'activité qui ont une contribution majeure sur la réduction de la pauvreté;
- formuler des propositions dans l'optique d'atteindre les objectifs fixés par les documents de référence à l'instar du DSCE, de la DPNP ;
- Se référer à la Déclaration de la Politique Nationale de Population pour être sûr que les propositions restent dans le domaine de « population » ;

- formuler les propositions dans l'optique de lutter contre les causes structurelles identifiées ;
- rechercher des dispositions permettant de mieux répondre aux besoins du moment

## 2.1.4 Elaboration du Plan d'Actions Prioritaires

Les programmes/projets retenus devront être orientés entre autres vers les interventions susceptibles de soutenir la croissance économique par exemple la promotion de la création d'emploi et plus précisément des petites et moyennes entreprises, le renforcement de l'efficacité et de la qualité de l'éducation.

## II.2 INTEGRATION DES QUESTIONS DE GENRE ET CULTURE

### 2.2.1 Définition et description du domaine concerné

L'intégration des questions de Genre implique la prise en compte des inégalités entre les hommes et les femmes au niveau de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des programmes afin d'arriver à plus d'équité et d'égalité sociale. Elle oblige de tenir compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques de la femme en recherchant la suppression de tous les types d'inégalité. Tous ces types d'inégalités sont ressentis par les femmes à des degrés qui varient en fonction de la société. Pour cela il faudrait commencer par analyser le statut de la femme dans la société concernée. Ensuite examiner les stratégies existantes et leur contribution à l'atteinte de l'OMD 3 qui vise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Enfin, déterminer en fonction

Ainsi, il faut au préalable :

- recenser les préoccupations fondamentales du domaine genre et culture ;
- vérifier l'existence d'une Politique Nationale Genre ;
- identifier les composantes qui décrivent la situation en matière de genre et culture ;
- examiner leur prise en compte dans la stratégie.

### 2.2.2 Diagnostic du secteur

- faire une analyse situationnelle des questions de genre et culture dans le domaine stratégique concerné (éducation, santé, emploi, activités économiques, environnement et développement durable, droits et législation, participation à la gouvernance et les mécanismes de promotion de la femme) en utilisant les indicateurs qui permettent d'apprécier les inégalités entre les hommes et les femmes ;
- Identifier les groupes les plus affectés en se référant aux variables socio-démographiques • prioriser les

problèmes en utilisant les caractéristiques socio-démographiques ( sexe, âge, niveau d’instruction, occupation etc) des personnes victimes des inégalités ;

- rechercher les causes des problèmes en tenant compte de l’impact des mouvements de population notamment la fécondité, la natalité, la mortalité, le sex-ratio comme facteurs pouvant expliquer certaines inégalités entre hommes et femmes.

### **2.2.3 Formulation des choix stratégiques**

- formuler les objectifs en tenant compte des causes structurelles des problèmes et de l’évolution de la demande qui va résulter du changement de l’effectif et de la structure de la population dû au mouvement de la population. La Déclaration de la Politique Nationale de Population, la Vision 2035, la Politique Nationale Genre et les instruments juridiques internationaux ratifiés doivent être utilisés comme documents de référence ;
- faire reposer les objectifs principalement sur l’accès et la participation équitables et égales des hommes et des femmes aux services sociaux de base, aux actions de développement et à la gestion, l’application des droits et la suppression des inégalités et des pesanteurs socio-culturelles ;
- assurer la cohérence des objectifs avec la vision interne du domaine thématique et tenir compte de la contribution attendue pour l’atteinte des objectifs nationaux de développement à l’instar de ceux du DSCE ;
- porter les actions sur l’offre de services supplémentaires pour améliorer la situation de la femme.

### **2.2.4 Elaboration du Plan d’Actions Prioritaires**

Les critères démographiques doivent être utilisés pour l’insertion des programmes relatifs à l’approche Genre et culture. Les programmes/projets retenus devront être orientés entre autres vers l’institutionnalisation de la parité homme/femme, la sensibilisation sur l’importance de l’équité dans l’éducation etc.

## II.3 INTEGRATION DES QUESTIONS DE DROITS HUMAINS

### 2.3.1 Définition et description du domaine concerné

Les Droits humains sont ceux énoncés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH - 1948) et dans les conventions et traités internationaux qui la mettent en application. L'intégration des questions de droits humains correspond à la prise des dispositions nécessaires en vue de l'application des principes de ces droits dans les politiques/ stratégies sectorielles de développement. Le cadre de référence pour les droits humains est la constitution, les autres textes juridiques nationaux, les conventions ratifiées et les instruments juridiques internationaux auxquels le pays a adhéré. Il faut également identifier les différentes composantes des droits humains et les préoccupations fondamentales du domaine.

### 2.3.2 Diagnostic du secteur

Au cours du diagnostic, il faudra :

- identifier les problèmes fondamentaux du domaine, la catégorie de la population concernée, les types de droits dont ils sont titulaires, les difficultés liées à l'application de ces droits et définir les groupes les plus vulnérables en utilisant les variables démographiques pour un ciblage des programmes;
- calculer pour chaque type de droit concerné et pour chaque population cible, le pourcentage de personnes victimes de violation des droits;
- identifier les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles ;
- prioriser les problèmes en utilisant les variables démographiques.

### 2.3.3 Formulation des choix stratégiques

Ici, il faut au préalable rappeler la politique du pays en matière de droits humains. Par la suite, il faut identifier les actions à mener en tenant compte des résultats du diagnostic, de l'état et des caractéristiques sociodémographiques de la population privée des droits.

### 2.3.4 Elaboration du Plan d'Actions Prioritaires

Les programmes orientés vers des actions visant le respect des droits humains devraient tenir compte du pourcentage et des caractéristiques sociodémographiques des personnes privées du type de droit concerné.

## II.4. INTEGRATION DES QUESTIONS DE SANTE DE LA REPRODUCTION

Intégrer les questions de Santé de la Reproduction (SR) correspond à prendre les dispositions nécessaires pour que les différentes étapes de la planification tiennent compte des caractéristiques socio-démographiques des populations concernées et des objectifs à atteindre pour chaque domaine de la Santé de la Reproduction notamment :

- réduire la mortalité maternelle et la mortalité infantile ;
- baisser la mortalité infanto-juvénile ;
- prévenir et traiter les IST et inverser la tendance de la propagation du VIH;
- accroître le niveau d'utilisation de la contraception chez les femmes en âge de procréer, les jeunes/adolescent(e)s, les hommes ;
- réduire les besoins non satisfaits en planification familiale (PF).

### 2.4.1 Définition et description du domaine concerné

L'intégration des questions de santé de la reproduction dans les politiques/stratégies de développement concerne les aspects suivants : (i) la lutte contre la mortalité maternelle et infantile ; (ii) la lutte contre la mortalité juvénile et la mortalité exogène (de façon générale) ; (iii) la lutte contre les IST, le VIH et SIDA ; (iv) la promotion de la planification familiale.

Il faudrait s'assurer que la politique/ Stratégie sectorielle concernée a des dispositions sur les composantes de chaque domaine ci-dessus de la SR.

La lutte contre la mortalité maternelle et infantile porte sur des problèmes qui surviennent pendant la grossesse, à l'accouchement et après l'accouchement.

La lutte contre la mortalité juvénile porte sur la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME) telles que les maladies infectieuses et parasitaires, en particulier le paludisme, les IRA (Infections Respiratoires Aigues), les maladies diarrhéiques et les maladies de l'enfance à vaccination obligatoire et la malnutrition

La lutte contre les IST, VIH et SIDA repose sur la prévention et le traitement des IST, du VIH et SIDA en vue de diminuer le risque de contamination et de transmission. Elle se fait à travers des activités de sensibilisation en direction des groupes cibles.

Le but de la planification familiale est de donner aux couples et aux individus la possibilité de décider de façon libre et responsable, de la taille de leur famille et d'instaurer une parenté responsable à travers l'éducation pré-nuptiale, matrimoniale et familiale. Suivant la Politique Nationale des Services de SR, elle vise à prévenir les grossesses non désirées, espacer/limiter les naissances pour le bénéfice de la santé de la mère et de l'enfant, contribuer à la lutte contre les IST, VIH et SIDA et lutter contre l'infertilité/infécondité.

Les bénéficiaires des services de contraception sont les hommes, les adolescent(e)s/jeunes, les femmes en âge de procréer avec ou sans enfant, les multipares, les personnes vivant avec le VIH. Les activités relevant des

services de PF sont la Communication pour le Changement de Comportement (CCC), l'offre des méthodes contraceptives, la prise en charge des IST-VIH et SIDA, la prise en charge de l'infertilité/infécondité et l'Education à la Vie familiale et l'Education en Matière de Population (EVF/EMP).

### 2.4.2 Diagnostic du secteur

Il faut au préalable :

- identifier les aspects de la composante de la SR qui ne figurent pas dans la politique/stratégie concernée ;
- utiliser les indicateurs qui tiennent compte de l'ampleur du problème suivant les caractéristiques démographiques ;
- déterminer les groupes qui ont plus de problèmes suivant les caractéristiques sociodémographiques ;
- utiliser des indicateurs clés pour apprécier la qualité des services offerts.

### 2.4.3 Formulation des choix stratégiques

Formuler les objectifs en fournissant une estimation des niveaux à atteindre en tenant compte des OMD, de la Vision 2035, du DSCE et autres politiques nationales, locales ou sectorielles. Par exemple une estimation du taux de mortalité maternelle et infantile, du taux de prévalence contraceptive, du taux de prévalence du VIH, etc.

Les actions à mener doivent viser les facteurs des composantes déterminantes dans chaque domaine de la SR identifiés au niveau du diagnostic. Les critères démographiques doivent être utilisés pour l'insertion des programmes relatifs à la présente composante dans le PAP.

L'offre des services devra être calculée en tenant compte de la population concernée estimée par les perspectives démographiques et en tenant compte des services et normes qu'exige la composante déterminante de chaque domaine de la SR.

Les actions à mener doivent viser les facteurs des composantes déterminantes identifiés au niveau du diagnostic. Les critères démographiques doivent être utilisés pour l'insertion des programmes relatifs à la présente composante dans le PAP.

### 2.4.4 Elaboration du Plan d'Actions Prioritaires

Les programmes visant l'amélioration de la Santé de la Reproduction doivent figurer dans le Plan d'Actions Prioritaires.

## CONCLUSION

L'intégration des questions de population dans les politiques, stratégies et plans de développement est d'une importance capitale pour assurer l'efficacité de ceux-ci et permettre de répondre aux besoins réels des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie. Cette intégration exige qu'une attention particulière soit accordée à la prise en compte explicite et systématique des variables démographiques dans le processus de planification du développement à tous les niveaux, notamment dans l'élaboration des cadres nationaux, sectoriels et communaux/locaux de développement. Cette intégration n'est effective que si elle aboutit à une budgétisation, une programmation et une exécution effectives des dépenses relatives aux programmes de population visant à réaliser les objectifs nationaux et internationaux de développement.



# ANNEXES

**Tableau 1 :**  
processus général d'intégration des questions de population dans les plans de développement

ACTIVITES	CONSEILS PRATIQUES POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS DE POPULATION	QUESTIONS-CLE AUXQUELLES IL EST SUGGERE DE REPONDR
ETAPE 1 : PREPARATION DU PROCESSUS		
<b>Mise en place du cadre institutionnel</b> - Comité de Pilotage - Cellule technique	Le Comité de pilotage doit - avoir l'autorité politique et administrative suffisante - avoir l'autorité technique de la planification - veiller à ce que les besoins de préséance soient adressés	Question 1 : Quel profil respecter pour constituer le Comité de pilotage et la Cellule technique (nombre et qualifications des personnes à retenir) ?
<b>Recueil des données</b>	La composante population et développement doit être solidement représentée. Le président de la CNP devra par exemple siéger dans ce Comité de pilotage pour veiller à ce que la composante population soit prise en compte Un représentant de plus haut niveau qui s'occupe des questions du secteur population Dans la Cellule technique on devrait pouvoir voir les structures habilitées à examiner les questions de population être représentées ; d'où il faut - des Représentants de tous les ministères techniques impliqués dans les questions de population - des membres du Comité technique de la CNP - des Représentants des structures qui ont un rôle important à jouer dans la population (DADM, BUCREP, INS...)	Question 2 : Dans la cellule technique, il faut une représentation des experts des Ministères sectoriels concernés, des Ministères œuvrant dans les domaines de la population et de la Cellule Technique du Comité National de Population. Est-ce le cas pour les dispositions prises pour l'élaboration de la Politique/ Stratégie sectorielle de développement concernée ?
<b>Mise au point des perspectives démographiques</b>	Il s'agit de recueillir des données et informations qui peuvent renseigner sur la situation en matière de population, état et mouvement, permettant de calculer les indicateurs qui renseignent sur les questions de population qui renseignent sur les facteurs qui influencent les problèmes, soit des données sur les variables dépendantes et indépendantes parmi lesquelles les variables démographiques	Question 3 : Les données disponibles dans le domaine concerné sont-elles officielles et à jour ?
<b>Mise au point des perspectives démographiques</b>	Pour avoir une orientation sur ce que deviendra la population dans les prochaines années (ne pas dépasser 15 ans dans les	Question 4 : Les perspectives démographiques à exploiter existent-elles ?

ACTIVITES	CONSEILS PRATIQUES POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS DE POPULATION	QUESTIONS-CLE AUXQUELLES IL EST SUGGERE DE REPRENDRE
	<p>projections). Il faudrait s'assurer auprès des structures compétentes (BUCREP) que les perspectives et projections démographiques à exploiter existent.</p>	
ETAPE 2 : DELIMITATION DU DOMAINE		
<p>Compréhension du domaine suivant la vision nationale du développement Concept clé Composante</p>	<p>Définir le domaine soit par entendement soit par extension.démographiques</p>	<p>Question 5 : Quel est l'objet de la Politique/Stratégie sectorielle de développement concernée (préoccupations fondamentales du domaine considéré tirées des lois nationales et des instruments juridiques internationaux auxquels le pays a souscrit) ? Question 6 : Existe-t-il un document de politique nationale pour le domaine concerné ? Si oui, lequel et quelle est son orientation principale ? Question 7 : Quelles sont les composantes clé du domaine considéré ? Question 8 : Ces composantes peuvent-elles contribuer à la solution des problèmes qui se posent dans les différents secteurs de la Population, à savoir : Population et Développement, Genre et Culture, Droits Humains et Santé de la Reproduction ? Est-il nécessaire d'en tenir compte dans l'élaboration de la Politique/Stratégie en cours d'élaboration ?</p>

En principe, il y a concordance entre les deux, sinon il faut proposer une abrogation des dispositions discordantes en raison de l'article 45 de la Constitution qui affirme le principe de la supériorité des traités approuvés ou ratifiés et des accords internationaux sur le droit national.

ACTIVITES	CONSEILS PRATIQUES POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS DE POPULATION	QUESTIONS-CLE AUXQUELLES IL EST SUGGERE DE REPONDRE
-----------	---	---

**ETAPE 3 : DIAGNOSTIC**

<p>Identification et priorisation des problèmes (ampleur, gravité)</p>	<p>Dans tous les secteurs où se trouvent impliquées les questions de population, il faut mesurer l'ampleur du problème en mettant au numérateur l'effectif de ceux qui vivent le problème et au dénominateur la population soumise au risque (par exemple pour la scolarisation, ce sera l'effectif des enfants de 6-11 ans qui étudient divisé par le nombre total d'enfants âgés de 6-11 ans (Population scolarisable). Il faut donc</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser les indicateurs appropriés,</li> <li>- calculer des probabilités qui permettent d'évaluer l'effectif de la population qui n'est pas desservie,</li> <li>- prioriser les problèmes en fonction des taux ainsi calculés,</li> <li>- réfléchir et donner la priorité aux problèmes qui touchent l'effectif le plus important de la population</li> </ul>	<p>Question 9: L'identification des problèmes du domaine considéré est-elle faite en tenant compte de l'écart entre la demande et l'offre des services ? de la Politique/ Stratégie sectorielle de développement concernée ?</p>
<p>Détermination des groupes les plus vulnérables</p>	<p>Déterminer les groupes les plus vulnérables en fonction des caractéristiques sociodémographiques. Ceci va faciliter le ciblage des politiques. Se poser la question quel est le niveau qu'on va considérer comme significativement supérieur à la moyenne par exemple groupe où la mortalité est supérieure de X % du taux national Rechercher les caractéristiques sociodémographiques de ces groupes les plus vulnérables (âge, sexe, lieu de résidence, type de ménage. Ainsi on doit voir si dans la politique proposée on doit viser la diminution de l'ampleur du problème ou la diminution des inégalités.</p>	<p>Question 10 : La variation de l'ampleur des problèmes est-elle établie suivant les caractéristiques significatives de la population (âge, sexe, entité administrative, type de milieu, niveau d'instruction, catégories sociales ou professionnelles etc.) de manière à faciliter la détermination des groupes les plus vulnérables et le ciblage des politiques ?</p>
<p>Analyse des causes</p>	<p>Arbre à problèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir l'influence des variables démographiques sur les causes</li> <li>- Tenir compte de la hiérarchie des causes : causes immédiates – causes sous-jacentes (comportements, valeurs) – causes structurelles (dépendent de l'organisation de la société). On peut faire une régression pour voir quelle cause structurelle a le plus d'influence sur le problème.</li> <li>- Examiner l'influence des variables démographiques sur les causes.</li> </ul>	<p>Question 11 : Cette analyse est-elle faite en distinguant les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles ainsi que les opportunités d'action ? Tient-elle compte aussi de l'impact du mouvement de la population (natalité, migrations et mortalité) et des liens entre le</p>

ACTIVITES	CONSEILS PRATIQUES POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS DE POPULATION	QUESTIONS-CLE AUXQUELLES IL EST SUGGERE DE REPRENDRE
	<p>- Ne pas comparer l'incidence d'une cause structurelle à l'incidence d'une cause sous-jacente car ils sont à des niveaux différents.</p> <p>Terminer l'analyse causale par la mise au point de la matrice forces, opportunités, possibilités d'action et menaces. Il est possible de recourir à l'analyse multivariée pour déterminer les facteurs les plus influents qu'il faut privilégier dans un programme d'actions.</p>	<p>domaine considéré et la lutte contre les problèmes des domaines Population et Développement, Genre et Culture, Droits Humains et Santé de la Reproduction ?</p> <p>Question 12 : les variables démographiques sont-elles parmi les critères qui ont servi à la priorisation des problèmes ? Les problèmes prioritaires correspondent-ils à ceux qui touchent l'effectif de population le plus important ou à ceux dont la gravité est la plus élevée ?</p>
ETAPE 2 : DELIMITATION DU DOMAINE		
<p><b>Rappel vision nationale</b></p>	<p>Voir vision 2035, DPNP, la politique sectorielle du domaine concerné</p>	<p>Question 13 : La Déclaration de la Politique Nationale de Population est-elle utilisée en tant que document de référence permettant de connaître la vision des autorités sur le domaine de la Population ?</p>
<p><b>Formulation des objectifs</b></p>	<p>On les formule en tenant compte des problèmes et de la vision sur le domaine</p>	<p>Question 14 : La formulation des objectifs est-elle faite en tenant compte des causes structurelles des problèmes et de l'évolution de la demande qui va résulter du changement de l'effectif et de la structure de la population dû au mouvement de la population ? Tient-elle également compte de la contribution attendue de la Population pour le développement du pays ?</p>

ACTIVITES	CONSEILS PRATIQUES POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS DE POPULATION	QUESTIONS-CLE AUXQUELLES IL EST SUGGERE DE REpondre
<b>Détermination des stratégies</b>	<p>On les décide en fonction de ce qu'on a vu dans l'analyse causale</p> <p>Quelle(s) est (sont) les causes structurelles qui ont l'impact le plus important sur le problème. On va bâtir les stratégies sur ces causes structurelles</p> <p>On va prioriser sur ces causes structurelles</p> <p>On va développer des projets autour de ces causes structurelles en utilisant le cadre logique de programmation</p>	<p>Question 15 : Parmi les projets élaborés à partir des axes stratégiques identifiés, y a-t-il des projets en relation avec « la Population » ?</p>
<b>ETAPE 5 : ELABORATION DES PROJETS ET DU PLAN D'ACTION PRIORITAIRES</b>		
<b>Choix des critères de priorisation</b>	<p>On a généralement une panoplie de projets. On va définir des critères pour prioriser les projets et avoir ainsi un PAP.</p> <p>Il faut faire jouer les critères démographiques dans la priorisation des projets</p> <p>D'autres critères pour la priorisation des projets sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ampleur et la gravité du problème que le projet vise à résoudre</li> <li>- L'efficacité du projet (sa capacité à atteindre l'objectif à moindres coûts)</li> <li>- Cohérence du projet avec la stratégie de développement</li> </ul> <p>Le plaidoyer est important ici pour faire passer les résultats techniques au niveau politique</p>	<p>Question 16 : Quelle place est réservée aux questions de population dans la détermination des critères d'identification des programmes prioritaires ? Cette place est-elle prépondérante</p>
<b>Composition du PAP</b>	<p>Il faut veiller à ce que les projets en relation avec Population et Développement, Genre et Culture, Droits Humains et Santé de la Reproduction soient dans les programmes constituant le PAP</p>	<p>Question 17 : Les programmes/ projets Population sont-ils dans le PAP ? La programmation de leurs dépenses est-elle faite de façon prioritaire ?</p>

Un projet est un ensemble cohérent d'activités à réaliser en une période donnée pour atteindre un objectif spécifique.  
 Un programme est un ensemble de projets.

**Tableau 2: check-list pour l'intégration des questions de population dans les politiques et stratégies nationales de développement**

Questions	insuffisant	moyen	suffisant
<b>1-</b> Y a-t-il eu des experts en population dans les instances d'élaboration de la stratégie sectorielle? (Comité de pilotage, cellule technique, etc.)			
<b>2-</b> Y a-t-il eu une présentation sur les enjeux démographiques et la nécessité de l'intégration des questions de population lors de l'atelier d'orientation de la stratégie?			
<b>3-</b> Les variables démographiques ont –elles été suffisamment prises en compte dans l'analyse diagnostique?			
<b>4-</b> La variation de l'ampleur des problèmes est-elle établie suivant les caractéristiques significatives de la population (âge, sexe, entité administrative, type de milieu, niveau d'instruction, catégories sociales ou professionnelles etc.) de manière à faciliter la détermination des groupes les plus vulnérables et le ciblage des politiques ?			
<b>5-</b> les variables démographiques sont-elles parmi les critères qui ont servi à la priorisation des problèmes ?			
<b>6-</b> Les analyses des interrelations entre variables démographiques et variables du secteur sont-elles faites?			
<b>7-</b> Les défis démographiques du secteur sont-ils suffisamment mis en exergue?			
<b>8-</b> Les défis démographiques issus de la DPNP, la Vision 2035, le DSCE et autres documents d'orientation sont-ils suffisamment intégrés dans l'analyse de la situation du secteur?			

<p><b>9-</b> La formulation des objectifs dans la stratégie sectorielle est-elle faite en tenant compte des causes structurelles des problèmes et de l'évolution de la demande qui va résulter de la dynamique de la population ?</p>			
<p><b>10-</b> Parmi les projets élaborés à partir des axes stratégiques identifiés, y a-t-il des projets en relation avec « la Population » ?</p>			
<p><b>11-</b> Une place prépondérante est-elle réservée aux questions de population dans la détermination des critères d'identification des programmes prioritaires ?</p>			
<p><b>12-</b> wLe budget de la stratégie (CBMT) met-il en exergue les projets et programmes adressant les défis en matière de population et développement ?</p>			

**Tableau 3 : Indicateurs de base renseignant sur la situation démographique**

Concept- clé	Signification	Mode de calcul
<b>Etat</b>		
<b>Effectif total de la population</b>		
<b>Densité</b>	Nombre d'habitants au Km carré	Nombre d'habitants du pays ou de l'entité administrative concernée divisé par la superficie du pays ou de l'entité administrative concernée
<b>Pyramide d'âges</b>	Répartition par âge et par sexe de la population	Nombre de personnes d'un sexe donné à un âge X divisé par l'effectif total de la population
<b>Taux d'urbanisation</b>	Pourcentage de personnes vivant en ville	Nombre de personnes vivant en ville divisé par l'effectif total de la population
<b>Taux net de scolarisation</b>	Pourcentage d'enfants de 6-11 ans qui sont à l'école	Nombre d'enfants de 6-11 ans qui fréquentent l'école divisé par le nombre total d'enfants de 6-11 ans
<b>Taux de fréquentation scolaire</b>	Pourcentage d'enfants de 6-14 ans qui sont à l'école	Nombre d'enfants de 6-14 ans qui sont à l'école divisé par le nombre total d'enfants de 6-14 ans
<b>Taux d'alphabétisation</b>	Pourcentage des personnes de 15 ans ou plus qui savent lire et écrire	Nombre de personnes de 15 ans ou plus qui savent lire et écrire divisé par l'effectif des personnes de 15 ans ou plus
<b>Taux d'activité</b>	Pourcentage de personnes de 15-64 ans qui ont un emploi	Nombre de personnes de 15-64 ans qui ont un emploi divisé par l'effectif des personnes de 15-64 ans
<b>Taux d'accroissement annuel de la population</b>	Ce taux renseigne sur le changement de l'effectif de la population dû en une année au mouvement naturel et au mouvement migratoire	Effectif de la Population au temps t+1 - 1 Effectif de la Population au temps t
<b>Fécondité</b>		
<b>Taux de fécondité par âge</b>	Proportion de femmes d'un âge donné qui ont eu un enfant né vivant	Nombre d'enfants nés vivants de femmes d'un âge donné divisé par le nombre de femmes de cet âge
<b>Indice synthétique de fécondité</b>	Nombre moyen d'enfants par femme arrivée à la fin de la période de procréation	Sommation des taux de fécondité par classe d'âges multipliés par l'intervalle de classe
<b>Taux de masculinité à la naissance</b>	Proportion de garçons parmi les enfants nés vivants	Nombre de garçons nés vivants divisé par le nombre total d'enfants nés vivants
<b>Mortalité</b>		
<b>Quotient de mortalité infanto-juvénile</b>	Proportion d'enfants décédés avant d'atteindre l'âge de 5 ans (se calcule par génération)	Nombre d'enfants nés vivants qui sont décédés avant d'atteindre l'âge de 5 ans divisé par le nombre d'enfants qu'il y avait à la naissance



<b>Probabilité de survivre entre l'âge x et l'âge x+n</b>	Proportion d'enfants ayant atteint l'âge x qui sont en vie à l'âge x+n (se calcule par génération)	Nombre d'enfants ayant atteint l'âge x qui atteignent l'âge x+n divisé par le nombre d'enfants en vie à l'âge x
<b>Migrations</b>		
<b>Solde migratoire</b>	Accroissement / diminution de la population due aux migrations	Immigrations-Emigrations

***Indices calculés par année***

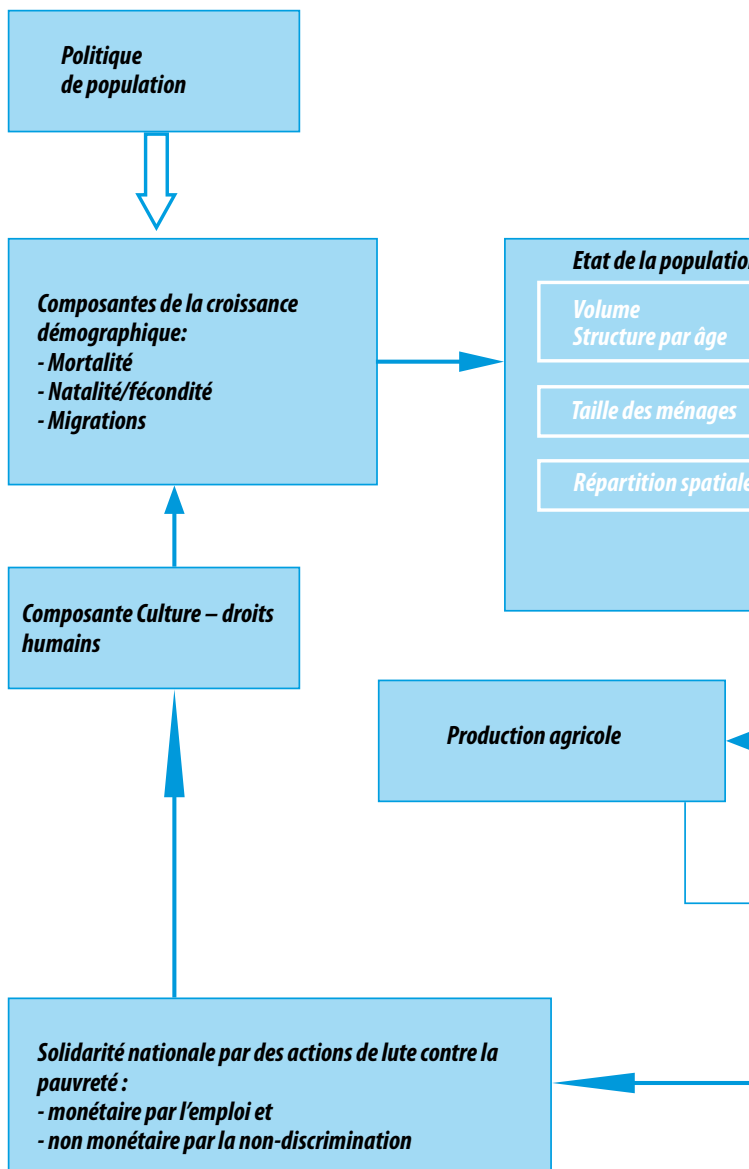
***Suivant la définition du BIT pour ce terme***

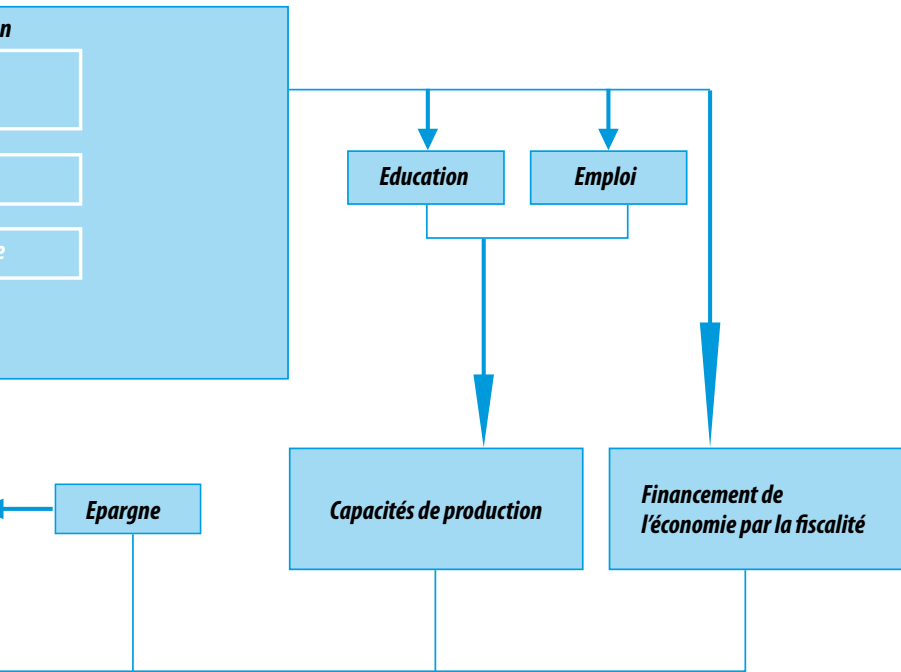
***Indices calculés par année***

***Il est supposé (en l'absence d'une indication contraire) qu'il n'y a pas de jumeaux, triplets...***

***Classes allant du début jusqu'à la fin de la période de procréation***

Figure 1 : Cadre des effets des variables démographiques dans le DSCE





**Processus de génération des recettes publiques**



Boite Postale 836, Rond-point Bastos (Place Ekoudou) - Yaoundé/Cameroun  
Tél : <sup>(237)</sup> 22.21.98.63/64 - Fax : <sup>(237)</sup> 22.21.98.62  
[cameroon.unfpa.org](http://cameroon.unfpa.org)